

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1247

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Action et transformation publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0	0
Fonds pour la transformation de l'action publique	0	0
Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	0	0
Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000	1 500 000
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	<i>1 500 000</i>	<i>0</i>
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme Entrepreneurs d'Intérêt Général (EIG), lancé opérationnellement en 2017, permet aux administrations de recruter sur une durée d'une dizaine de mois des experts du numérique de la société civile, pour relever des défis sur lesquels l'administration peine usuellement à trouver les talents nécessaires à leur résolution.

Depuis 2017 le programme est plébiscité non seulement par les administrations ayant accueilli des EIG, mais aussi par l'écosystème numérique.

Le programme EIG a bénéficié pendant 3 ans du financement du programme PIA 2 (fonds « Transition numérique de l'Etat ») sous pilotage SGPI, sur la base d'un conventionnement avec la Caisse des Dépôts.

Compte tenu du caractère stratégique du programme EIG dans le cadre de la transformation numérique de l'Etat, il est proposé un amendement au PLF pour doter le programme P352 de crédits en T2 à hauteur d'1,5 M€ en AE=CP (redéploiement sous plafond). Cet amendement permet ainsi de pérenniser le programme EIG au sein du Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'Etat avec lequel il entretient des synergies fortes.